

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2018

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G., SUDRON F., MALET P., RIBOULET J., SIMON P., WERTHMANN G ;
Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., LEVENTOUX H., MONVILLE D., RIGOUT D. ;

Excusés : MM. PEYRISSAGUET J-J., RABOISSON T, Mmes CHABANAT C., SIMON I. ;

Absents : M. PIQUEREL O. ;

M. Jean-Jacques PEYRISSAGUET a donné procuration à M. Patrick MALET ;

M. Frédéric SUDRON a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- 01/ EPICERIE SOCIALE - AVENANTS
- 02/ HANGAR DE STOCKAGE - AVENANTS
- 03/ CHLORATION DU RESEAU AEP – HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE
- 04/ RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DESIGNATION DES ENTREPRISES
- 05/ AVENUE BELLEVUE - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES
- 06/ TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES
- 07/ SUBVENTIONS
- 08/ ADMISSION EN NON-VALEUR
- 09/ BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - EMPRUNT
- 10/ FORET COMMUNALE – REVISION DU PLAN DE GESTION
- 11/ LIGNE SNCF LIMOGES / EYMOUTIERS LAC DE VASSIERE / USSEL - MOTION

1/ EPICERIE SOCIALE - AVENANTS

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une épicerie sociale, il convient de passer les avenants ci-après :

Lot n° 7 : Ventilation – Plomberie - Sanitaire – attribué à l'entreprise JALOUX – avenant n°1

Montant initial : 10 093,00 € HT
Plus-value d'un montant de 1 217,00 € HT

Objet de l'avenant :

Ø + Value pour passage réseau PVC et alimentation pour appartement niveau 1

Nouveau montant du marché : 11 310,00 € HT

Lot n° 8 : Electricité courants forts / courant faibles – attribué à l'entreprise CFE – avenant n°1

Montant initial : 16 060,70 € HT
Plus-value d'un montant de 1 137,42 € HT

Objet de l'avenant :

- Ø + Value pour alimentation d'un congélateur
- Ø + Value pour fourniture et pose d'interrupteurs
- Ø + Value pour fourniture et pose d'un spot LED
- Ø + Value pour fourniture et pose de panneaux rayonnants
- Ø + Value pour câblage et raccordement de l'ensemble
- Ø - Value pour non-repose des radiateurs existants

Nouveau montant du marché : 17 198,12 € HT

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

2/ HANGAR DE STOCKAGE - AVENANTS

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction d'un hangar de stockage de bois décheté, il convient de passer l'avenant ci-après :

Lot n° 2 : Gros Œuvre – attribué à l'entreprise DANTONY – avenant n°1

Montant initial : 137 391,69 € HT
Plus-value d'un montant de 1 968,31 € HT

Objet de l'avenant :

Ø - Value pour suppression pont à bascule / dalle entre décheté et zone de stockage

Ø + Value pour ajout de bûches

Nouveau montant du marché : 139 360,00 € HT

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

3/ CHLORATION DU RESEAU AEP – HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente la proposition établie par le bureau d'étude INFRALIM sis 11, avenue du Bourbonnais – BP 47 – 23001 GUERET cedex, portant sur l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place de dispositifs de chloration sur le réseau A.E.P. du bourg.

Cette proposition s'élève à 5 000 € HT et se décompose comme suit :

Projet (PRO)	1 500 €
Assistance au maître d'ouvrage (ACT)	750 €
Direction exécution contrats de travaux (DET)	2 250 €
Assistance opérations de réception (AOR)	500 €

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition établie par le bureau d'étude INFRALIM, pour un montant de 5 000 € HT.

4/ RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DESIGNATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de restructuration de l'école primaire, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai 2018 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la commission, délibère et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	ESTIMATIFS	HT	TTC
1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	SAS DECUTIS	51 100,00 €	66 361,56 €	72 997,72 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SCAL	288 500,00 €	254 020,10 €	279 422,11 €
3	BARDAGES	BONNET Frères	161 800,00 €	185 369,50 €	203 906,45 €
5	MENUISERIES BOIS	GUYOT SAS	137 700,00 €	125 791,50 €	138 370,65 €
7	RETEMENTS DE SOL SOUPLES	JC VACHER	33 800,00 €	27 899,82 €	30 689,80 €
8	REVE. MURAU - PEINTURE - FAÏENCE	GUYONNAUD	44 300,00 €	49 486,15 €	54 434,77 €
9	CHAUFFAGE - VENTIL. - PLOMBERIE - SANIT.	JALOUX	9 000,00 €	8 576,00 €	9 433,60 €
	TOTAL TRAVAUX		726 200,00 €	717 504,63 €	789 255,09 €

En outre, 3 lots (lots 4, 6 et 10) ayant été déclarés infructueux faute de dépôt d'offres dans les délais impartis, Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'entreprises peut être effectuée, en application de l'article 30-1-2° du décret du 25 mars 2016, lequel stipule qu'un acheteur peut passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour les lots déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres.

5/ AVENUE BELLEVUE - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a sollicité Madame Françoise BRICOUT pour l'acquisition de 2 parcelles situées avenue Bellevue (section AD 254 et 255) susceptibles d'accueillir un parking. Il rappelle les problèmes récurrents de circulation et de stationnement rencontrés dans ce secteur notamment en période scolaire. L'aménagement de cet espace situé à proximité immédiate des écoles et du collège permettrait de créer environ une trentaine de places et d'améliorer sensiblement la sécurité dans ce secteur.

Il précise que ces terrains sont constructibles et occupent une surface de 1 165 m².

Madame BRICOUT propose de céder ces parcelles pour un montant de 36 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'acquisition des parcelles AD n°254 d'une surface de 594 m² et AD n°255 d'une surface de 571 m² appartenant à Madame Françoise BRICOUT pour un montant de 36 000 €,
- de charger Maître CHAMBON, notaire à Eymoutiers, de cette transaction,
- de prendre en charge les frais relatifs à cette opération.

6/ TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Dans le cadre de la convention relative aux transports scolaires à signer entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commune d'Eymoutiers, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables aux élèves inscrits sur les transports scolaires dont la Commune assume l'organisation déléguée. Il indique que le coût réel d'un élève utilisant les transports scolaires est de 1 144 € par an.

Soucieux de maintenir la position adoptée par le Conseil Municipal depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire propose que, quel que soit son lieu de résidence sur la commune, chaque famille bénéficie d'une participation de 65 € pour le premier enfant et de 32,50 € pour les suivants.

La Commune prend ainsi en charge l'intégralité de la participation demandée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les élèves résidant à plus de 3 km de leur établissement soit 65 € (32,50 € à partir du 2ème enfant transporté).

Pour les élèves résidant à moins de 3 km, le montant de la participation est de 65 € ce qui, compte tenu du tarif régional de 120 €, porte à 55 € par enfant la somme laissée à la charge des familles.

Enfin, les participations familiales sont intégralement répercutées lorsqu'il s'agit d'enfants fréquentant un autre établissement que celui de leur zone de proximité ou résidant en dehors de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'organisation des transports scolaires,

- de reconduire, pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs suivants :

	Barème Région	Barème Eymoutiers
Elève résidant en Haute-Vienne à <u>plus de 3 km</u> de son établissement scolaire		
<i>sans condition de ressources</i> 1^{er} enfant transporté	65.00 €	0.00 €
<i>sous conditions de ressources</i> à partir du 2^{ème} enfant transporté	32.50 €	0.00 €
<i>sous conditions de ressources</i> pour chaque enfant transporté	0.00 €	0.00 €
Elève résidant en Haute-Vienne à <u>moins de 3 km</u> de son établissement scolaire	120.00 €	55.00 €
Elève résidant dans un autre département OU fréquentant un autre établissement que celui de sa zone de proximité	250.00 €	250.00 €

7/ SUBVENTIONS

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention :

- de 400 euros au Comité ANACR Eymoutiers, augmentée à titre exceptionnel d'une aide de 250 euros pour participation à l'élaboration d'une carte géographique des lieux de Résistance sur le territoire Monts et Barrages, soit un total de 650 euros ;
- de 1 500 euros à l'association sportive du collège Georges Guingouin.

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget primitif 2018.

8/ ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur le Receveur Municipal concernant l'admission en non-valeur des titres présentés dans les dossiers rappelés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL :

- divers factures années 2015 à 2016.....	<u>67,10 €</u>
TOTAL	67,10 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres rappelés ci-dessus, pour un montant global de :

67,10 €

- dit que les crédits seront pris à l'article 6541 des budgets.

9/ BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 21 000 € permettant l'acquisition d'un véhicule destiné au service de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de contracter un emprunt de 21 000,00 € auprès du Crédit Agricole Centre Ouest dans les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 21 000,00 €
- ✓ Durée : 5 ans
- ✓ Taux annuel fixe : 0,86 %
- ✓ Périodicité : trimestrielle

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole Centre Ouest.

10/ FORET COMMUNALE – REVISION DU PLAN DE GESTION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la délibération du 12 septembre 2017 demandant à faire bénéficier du régime forestier une surface de bois de 42,15 ha, la surface totale de bois gérés par l'ONF se porte à 51,82 ha.

Il indique que l'ONF ayant l'obligation d'intégrer ces bois dans un plan de gestion d'aménagement forestier, deux solutions sont envisageables :

- la mise au point d'un modificatif de l'aménagement existant pour la période 2008-2027
- le recours à une révision d'aménagement pour une période de 15 ans (2019-2033)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de recourir à une révision du plan de gestion pour une durée de 15 ans auprès de l'ONF,
- de charger Monsieur le Maire de toutes démarches y relatives

11/ LIGNE SNCF LIMOGES / EYMOUTIERS LAC DE VASSIERE / USSEL - MOTION

En préambule, Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2016, alors que la SNCF envisageait « d'adapter les horaires d'ouverture du guichet de notre gare à sa fréquentation par les clients », il avait fait la connaissance de Monsieur LEMATELOT du Syndicat UFCM - CGT DES CHEMINOTS DE LIMOGES. Cette rencontre a permis de mettre en place une opposition commune à ces dispositions, rassemblant une pétition de 1 500 signataires. Cette pétition, accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal, avait été adressée au Directeur régional de la SNCF et au Président du Conseil Régional, lequel avait répondu au Maire le 12/04/2016 en indiquant « qu'il lui semblait souhaitable que les gares encore ouvertes au public dans les territoires ruraux voient leurs fonctions renforcées, plutôt que leur disparition ». Cette lettre était accompagnée de la copie d'une lettre adressée à M. Laurent BEAUCAIRE, directeur régional SNCF, dans laquelle il rappelait que les horaires d'ouverture des guichets étaient inscrits dans la convention TER et qu'ils ne sauraient évoluer sans une concertation et l'accord de la région.

M. le Président de la région Nouvelle-Aquitaine avait transmis une copie de sa lettre demandant à la SNCF de surseoir à toute fermeture décidée unilatéralement.

Monsieur Beaucaire n'a pas daigné adresser de réponse au Conseil municipal et a ignoré totalement l'avis de la Région. Les dispositions prévues ont été finalement mises en place, et la gare fermée les dimanches lundis et jours fériés hors période estivale. Pour rappel, la gare d'Eymoutiers Lac de Vassivière est ouverte uniquement les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h à 11h45 et de 12h45 à 15h15, les samedis de 9h30 à 16h45.

Monsieur Patrick MALET, conseiller municipal et usager régulier de la ligne LIMOGES – EYMOUTIERS LAC DE VASSIERE - USSEL, travaillant à Limoges, souhaite apporter les informations suivantes :

- Les suppressions de trains sont quasi quotidiennes. Les trains du matin et du soir, les plus fréquentés - notamment par de jeunes lycéens, étudiants et travailleurs - sont régulièrement supprimés au dernier moment (Exemple celui de 17h29 au départ de Limoges). Il semble que la direction de Limoges impacte systématiquement cette ligne à chaque indisponibilité du matériel roulant ou absence d'agent...
- Les propositions de remplacement par bus sont inadaptées au territoire. Un bus de remplacement entre Limoges et Eymoutiers, soit 43 km, effectuera le trajet en 2h environ puisqu'il se doit de desservir toutes les gares SNCF à l'écart des routes départementales...
- Les retards en gare de Limoges sont réguliers (de 3 à 5 minutes au minimum) - ce n'est presque rien mais alors pourquoi l'allure des trains régionaux est-elle systématiquement réduite à 30km/h à Puy-Imbert, quelque 3 km avant la gare des Bénédictins alors que tous les trains Inter-cités observent une allure de 60km/h ?
- Au fil des années, 2 allers retours ont été supprimés, pourtant à des tranches horaires très fréquentées (7h14 et 9h10 au départ d'Eymoutiers) et qui permettaient notamment des correspondances à Limoges.
- Il n'est pas ou plus concevable pour un Limougeaud de venir travailler en train à Eymoutiers ou St-Léonard par exemple. Aucun train ne dessert ces communes avant 10h du matin. Guère mieux pour les retours le soir !

- Les correspondances en gare de Limoges pour Bordeaux, Poitiers ou Paris ne sont pas adaptées. Il est ainsi impossible de prévoir un voyage A/R en journée vers la capitale de région, Bordeaux. Il faut partir la veille ou attendre des heures en gare de Limoges ou Périgueux. Les liaisons et correspondances pour Paris sont quasi inexistantes. Sans parler de la liaison vers l'Auvergne qui ne peut se faire qu'en bus à partir d'Ussel. Il faut désormais mettre près de 5h pour faire un trajet Limoges/Clermont.
- Les guichets et les espaces d'accueil en gare sont très souvent fermés au public. Pendant les horaires d'ouverture, pas moyen d'obtenir un espace chauffé pour les voyageurs en attente...
- Les périodes de travaux sont fréquentes. Notre sécurité est certes garantie ! Il semble toutefois que les pannes de signalisation soient récurrentes. Quid de tous ces trains annulés en journée pour cause de travaux ? Pourquoi ne pas revenir à un entretien des lignes pendant les nuits ?
- Malgré les travaux de modernisation, le temps de parcours n'est pas réduit et ne concurrence guère la route.
- Il semble toutefois que de gros travaux de signalisation sont à prévoir dans les années à venir. Les retards importants dus à des défauts de signalisation sont de plus en plus fréquents. Le dernier en date le 28/02 : 1h05 d'attente en gare de Châteauneuf-Bujaleuf.
- Pendant les périodes de grève, le service minimum proposé n'est pas adapté aux usagers, notamment pour les plus jeunes qui se doivent de regagner leurs lieux de cours, ou leur domicile le soir. Cette évidence est loin d'être efficiente. A savoir : un jour de grève correspond à 2 voire 3 journées de galère pour l'usager.

INCIDENTS (Retards et annulation - Ligne Eymoutiers/Limoges)*

Date	Sens	Horaire départ	N° Train	Retard ou Supprimé	Raison annoncée	Remplacement Proposé	Commentaires
févr-18							
28/02/2018	Limoges/Eymoutiers	7h33	868601	1h05			
27/02/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Train en panne	Panne de signalisation à Chateauneuf
26/02/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo. Matériel	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Train en panne	Report au 868601
19/02/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo. Matériel	Report au 868606
13/02/2018	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Défaut Matériel	Autocar Toutes dessertes
11/02/2018	Eymoutiers/Limoges	7h33	868601		Supprimé	Agent Absent	Arrivée à Limoges à 9h...
09/02/2018	Limoges/Eymoutiers	16h33	868672		Supprimé	Conditions météo	5cm de neige à 16h33 - Rétabli à 17h02...
08/02/2018	Limoges/Eymoutiers	21h07		25mns		Pb Correspondance	
05/02/2018	Limoges/Eymoutiers	19h37	868608	20mns		Indispo Matériel	
janv-18							
31/01/2018	Limoges/Eymoutiers	18h01	868606		Supprimé	Abs personnel	Autocar Toutes dessertes
29/01/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Train en panne	Arrivée à Eymoutiers 2h après pour 45
	Eymoutiers/Limoges	13h01	868609		Supprimé	Indispo Matériel	Report au 868611
23/01/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo Matériel	Report au 868606
	Limoges/Eymoutiers	16h33	868672		Supprimé	Indispo Matériel	Report au 868606
22/01/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo Matériel	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	13h53	868611		Supprimé	Agent absent	train précédent 868609 ou bus... Toutes dessertes pour le bus - donc 2h
18/01/2018	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Indispo Matériel	Report train 868601 à 7h33
	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Indispo Matériel	Report train 868601 à 7h33
17/01/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo Matériel	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	11h33		30mns		Panne Signalisation	
16/01/2018	Eymoutiers/Limoges	7h33	868601		Supprimé	Défaut Matériel	Aucun
	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Indispo Matériel	Aucun
15/01/2018	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Absence Matériel	Report au 868601
04/01/2018	Limoges/Eymoutiers	19h37	868608		Supprimé	Train en panne	Car de remplacement
	Limoges/Eymoutiers	18h01	868606		Supprimé	Train en panne	Aucun
	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Train en panne	Aucun
03/01/2018	Eymoutiers/Limoges	13h01	868609		Supprimé	Train en panne	Report au 868611
02/01/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Défaut matériel	Report au 868606

déc-17							
28/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo matériel	Report au 868606
26/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo matériel	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Indispo Matériel	Report train 868601 à 7h33
21/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Train en panne	Report au 868606
19/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo matériel	Report au 868606
18/12/2018	Limoges/Eymoutiers	21h07		30mns		Pb Correspondance	
15/12/2018	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Indispo Matériel	Report train 868601 à 7h33
14/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo matériel	Report au 868606
12/12/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Indispo matériel	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	6h53	868671		Supprimé	Train en panne	Report train 868601 à 7h33
11/12/2018	Limoges/Eymoutiers	18h01	868606		Supprimé	Indispo matériel	Autocar
07/12/2018	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Indispo matériel	Autocar ou report train 868621
04/12/2018	Eymoutiers/Limoges	11h34		20mns		Régulation trafic	
nov-17							
29/11/2018	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Défaillance matériel	report train 868621
28/11/2018	Limoges/Eymoutiers	17h29	868676		Supprimé	Train en panne	Report au 868606
	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Indispo matériel	Autocar ou report train 868621
23/11/2018	Limoges/Eymoutiers	21h07		50mns		Pb Correspondance	
17/11/2018	Limoges/Eymoutiers	21h07		20mns		Pb Correspondance	
10/11/2018	Limoges/Eymoutiers	21h07		20mns		Indispo matériel	
	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Agent absent	report train 868621
09/11/2018	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Indispo matériel	report train 868621
08/11/2018	Eymoutiers/Limoges	6h47	868671		Supprimé	Défaut matériel	report train 868621

* cette liste de retard ou annulation n'est pas exhaustive. Elle ne concerne que les déboires d'un seul voyageur.

Certains retards ou annulations ont été générées sans doute à d'autres dates...

Les mouvements de grève et annulation pour cause de travaux n'ont pas été recensés

L'intervention de Patrick MALET ne fait que renforcer l'inquiétude du Maire et du Conseil municipal et pousse à penser que cette dégradation significative constatée par les usagers depuis plusieurs mois sur la ligne Limoges - Eymoutiers Lac de Vassivière - Ussel résulte d'une volonté de la SNCF de faire fuir les usagers et de justifier à terme la possible fermeture de la ligne.

Le rapport Spinetta présenté au gouvernement le 15 février dernier s'appuie effectivement sur ces éléments pour reprocher à la direction de la SNCF le maintien des petites lignes en mettant en avant une fréquentation à la baisse, source de graves déficits, selon son auteur.

Le Maire indique également qu'il est difficile pour les usagers de prendre leur ticket pour des trajets plus longs, notamment pour la capitale, la gare étant fermée une grande partie de la journée et même fermée complètement certains jours ; que la gare ne peut pas délivrer de ticket pour certains parcours pour lesquels il est nécessaire de faire appel à Internet. Il ajoute qu'il est lamentable que les voyageurs qui attendent leur train ne puissent pas se mettre à l'abri, notamment en période de froid, et lorsque la gare est ouverte les locaux permettant d'accueillir le public ne sont désormais plus chauffés. En bref tout est fait pour faire fuir les voyageurs.

De plus le Maire a appris que :

- 20 millions d'euros de travaux seraient nécessaires pour refaire la signalisation de notre ligne
- les lignes SNCF étaient évaluées de la façon suivante :

de 1 à 4 : TGV et trafic/tonnage importants (Paris – Limoges – Toulouse est classée 4)

de 5 à 6 : 2 lignes seulement en Limousin (Limoges/Brive et Limoges/Périgueux) gestion SNCF

de 7 à 9 : financement régional (la ligne Limoges/Eymoutiers Lac de Vassivière/Ussel est concernée)

La ligne Limoges - Eymoutiers Lac de Vassivière - Ussel revêt une importance majeure pour les habitants travaillant à Limoges, lesquels ont pour partie fait le choix de résider à Eymoutiers et alentours en raison de l'existence d'une desserte ferroviaire jusqu'au chef-lieu du département.

La disparition de la ligne SNCF serait un coup dur porté à l'attractivité de notre territoire et à l'économie touristique, Eymoutiers étant la gare du Lac de Vassivière.

Tout cela a poussé Monsieur le Maire à reprendre contact avec MM. Benoît LEMATELOT et Loïc GEYL, représentants syndicaux de l'UFCM – CGT, et à organiser avec eux une réunion qui a permis de rassembler les élus concernés par la ligne Limoges – Eymoutiers Lac de Vassivière - Ussel le 16 avril 2018 à la mairie d'Eymoutiers.

A l'issue de cette réunion l'ensemble des éléments évoqués ont conduit à l'élaboration du projet de motion que Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal :

MOTION

Selon le gouvernement et la Direction SNCF, l'avenir de l'entreprise publique historique dépendrait, dorénavant, d'une ouverture à la concurrence jugée inéluctable, dans le domaine des transports intérieurs et régionaux de voyageurs, d'un changement de statut juridique d'EPIC en Société Anonyme et de l'arrêt du recrutement statutaire pour les futurs embauchés ; ce même statut n'étant plus conservé à terme pour les agents actuels réaffectés ultérieurement chez de nouveaux entrants.

Les lignes régionales dépendraient pour leur exploitation et leur maintenance du bon vouloir des Conseils Régionaux, seuls compétents en la matière. Ces mêmes Régions, qui ont par ailleurs déjà beaucoup investi, subissent de plein fouet le désengagement programmé de l'Etat.

Nous mesurons et subissons chaque jour sur nos territoires l'augmentation quasi-exponentielle du transport routier dont les coûts externes (pollution, accidentologie, entretien et saturation du réseau) sont principalement à la charge du contribuable.

L'ouverture à la concurrence du transport ferré de marchandises, effective depuis 2003, associée à l'abandon coupable de la SNCF d'une desserte de proximité dans ce domaine, a gravement accentué cette triste réalité et renforce de toute évidence la pertinence d'une alternative opposée d'un report modal indispensable et d'une nécessaire complémentarité des modes de transport.

Ainsi rédigé, dans une logique gouvernementale de concertation bafouée avec les partenaires sociaux, et volontairement réduit avec les parlementaires, ce projet de loi d'Orientation des Mobilités Intérieures sonnerait le glas du service public SNCF, avec comme corollaire, la fermeture de milliers de kilomètres de lignes à caractère régional, jugées non rentables.

Dans le même esprit, le projet de loi voté en 1^{ère} instance à l'assemblée n'ayant pas repris le caractère incessible des futures SA SNCF, celui-ci offre les conditions juridiques pour une ouverture du capital de l'entreprise publique, des répercussions sociales et économiques liées au changement de statut des personnels, y compris concernant le personnel en place, et une fin de non-recevoir, aux attentes légitimes des usagers, en matière de service public de qualité.

S'en suivrait l'abandon conséquent des présences humaines dans les gares, les guichets et les trains ; soit une nouvelle étape dans la dislocation de l'égalité d'accès et de traitements dans nos territoires ruraux, déjà mis à mal par l'abandon d'autres services publics de proximité (écoles, bureaux de poste, hôpitaux...) avec, parfois, des fermetures d'entreprises sous-traitantes (PME, PMI...).

Les dessertes ferroviaires, leur développement, le maillage du réseau, constituent pourtant, immanquablement, un enjeu capital et central pour l'attractivité des territoires, dans un objectif d'une véritable politique publique des transports pour tous les usagers en respectant les engagements du Grenelle et de la COP 21.

C'est ainsi qu'il faut poursuivre le travail collectif mené depuis de nombreuses années, pour favoriser la transition énergétique, développer les moyens de transport respectueux de l'environnement et s'inscrire dans le nouveau « défi mobilité » en Nouvelle-Aquitaine, avec la création d'un syndicat mixte intermodal (Loi SRU).

L'aménagement équilibré des territoires doit prendre en compte la question de toutes les Autorités Organisatrices des Transports (AOT), au bénéfice de tous nos concitoyens (travailler, étudier, se soigner, voyager...). Cela reste un des enjeux fixé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Nouvelle-Aquitaine.

L'équilibre comptable global de notre réseau unique et indivisible doit se mesurer aussi à sa capacité de répondre à cet enjeu sociétal. L'avenir de nos territoires et de leurs habitants ne peut être suspendu et conditionné à une logique strictement financière, sans considération, de péréquation nationale.

Dans une période où nos concitoyens sont confrontés, de plus en plus, à la disparition des services publics, la mobilisation doit être entière pour ne pas contribuer à accentuer la « balkanisation » de nos territoires autour de quelques métropoles qui n'en tireraient, d'ailleurs, aucun intérêt pérenne.

L'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine doivent donc être garants de la préservation de l'intérêt des territoires et répondre ainsi aux besoins de tous les habitants de la grande région, qu'ils soient en zone rurale ou urbaine.

Enfin, une lettre ouverte aux élus et représentants de l'Etat en Haute-Vienne, reçue quelques heures avant le conseil municipal, a été adressée par la fédération CGT des cheminots de Haute-Vienne, dont la teneur suit :



Aux élus de la Haute-vienne,
Aux Représentants de l'Etat en Haute_Vienne

Limoges, le 22 Mai 2018

Objet : Lettre ouverte sur la Réforme à la SNCF, 400 Cheminots en moins en Haute-Vienne

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement travaille à un projet de **nouveau pacte ferroviaire**. Les organisations syndicales considèrent ce projet comme mortifère pour le système ferroviaire et proposent une **plateforme** revendicative commune en **8 points** pour un réel service public ferroviaire au service des territoires et **des citoyens**.

Ce projet, mortifère pour le système ferroviaire, l'est également pour l'emploi sur notre territoire.

En **Haute-Vienne** le dit « pacte » se traduira, dans une hypothèse médiane, par la **destruction de 400 emplois SNCF** dans les 3 prochaines années, la suite dépendra fortement des décisions que le gouvernement vous laissera prendre et assumer localement.

Les **restructurations** de la **SNCF** des dernières années ont conduit, à la suppression :

- du Fret en Limousin entraînant la perte de repères des chargeurs locaux pour qui le ferroviaire n'est même plus une option,
- de la Direction Régionale Infrastructure (Transfert du Pilotage vers Tours),
- de la Direction Régionale du transporteur (transfert vers Bordeaux des centres de décision pour le TER, Paris pour Intercités).

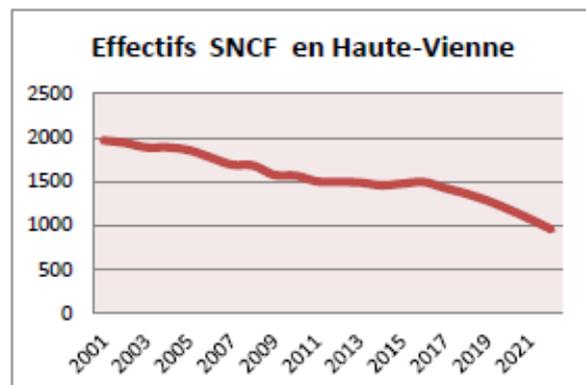
Depuis la **réforme ferroviaire** de 2014, ce sont **150** emplois de cheminots qui ont été détruits sur le département.

Depuis **2001**, ce sont plus de **500 emplois**.

SNCF Mobilités restructure en ce moment sa production locale.

Au programme, pour l'année en cours :

- Poursuite du regroupement sur Bordeaux des centres de pilotage (une cinquantaine d'emplois devraient être supprimés sur Limoges dans l'année).
- La suppression de l'établissement Maintenance et Traction du Limousin, une répartition des personnels sur 2 établissements bordelais. 40 emplois de l'atelier Matériel de Limoges sont déjà prévus à la suppression.
- Le démantèlement de l'Établissement de Service Voyageurs en 2 structures : une Bordelaise pour le TER et une Parisienne pour les Trains Intercités.



Oui ! Il y a une réelle volonté d'affaiblissement du territoire !!!

Pour le Réseau, certes, le gouvernement a assuré qu'il ne fermerait pas de ligne depuis Paris, il vous laissera le soin de le faire localement.

La transformation en Société Anonyme de SNCF RESEAU imposera une génération minimale de revenu à chaque actif (ligne ferroviaire).

C'est la fin de la péréquation entre lignes ferroviaires ou territoires ; le maintien des lignes régionales imposera de trouver des sources de financement ailleurs.

Pour le département, les lignes Nexon - Saint-Yrieix - Brive et Limoges - Saint-Junien - Angoulême sont actuellement fermées dans leurs tronçons centraux, suite à des défaillances d'infrastructures.

SNCF Réseau annonce l'obsolescence de la ligne Limoges - Eymoutiers - Ussel pour 2021.

Les conséquences sur l'emploi en cas de fermetures de lignes seraient dramatiques pour les territoires et l'emploi, déjà que les dessertes ne sont pas forcément adaptées aux besoins.

D'autres points de la réforme en termes d'emplois sur le territoire :

La mise en concurrence conduirait fatalement à la fermeture de plusieurs services mutualisés sur plusieurs territoires, à Limoges, par exemple :

- antenne Ingénierie : 61 emplois,
- direction de l'Immobilier : 27 emplois,
- PAC TER : 24 emplois,
- service Ligne Directe : 21 emplois,
- Agence Paye et Famille : 16 emplois,
- SAV Fret : 6 emplois,
- Audits de sécurité : 6 emplois.

Certains services nationaux ont déjà suspendu leurs recrutements sur Limoges considérant le déficit de dessertes pour organiser la mobilité des salariéEs : un comble !!!

Sur la fin du statut des Cheminots, certainEs salariéEs n'ont d'emploi que par l'existence du statut des cheminotEs :

Action Sociale : 6 agents, cabinet médical : 10 personnes, quid des 28 médecins qui sont affiliés.

Caisse de prévoyance et de retraite : 3 employéEs.

Focus Limoges Angoulême

Temps de trajet + 30 minutes annoncées en 2020 soit 2 h 45.

Temps de Trajet + 77 minutes annoncées en 2025 soit 3 h 32.

La fermeture du service public ferroviaire sur la Ligne Limoges Angoulême entraînerait la destruction immédiate sur la Haute-Vienne de 145 équivalents Temps Pleins :

71 emplois directs sur la Ligne :

- 19 aiguilleurs / vendeurs
- 7 agents d'entretien des voies
- 2 agents du service électrique
- 17 conducteurs
- 16 contrôleurs
- 1 agent de desserte
- 9 agents de maintenance du matériel

51 ETP directs et indirects SNCF et sous-traitants (nettoyage des rames, abattage d'arbres, Encadrement, Entretien d'installation...)

23 emplois induits.

La fin de la desserte par Fer de granulats des carrières de Pagnac.

Au vu de toutes ces conséquences sur l'emploi, nous nous tenons, Mesdames et Messieurs, à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile à votre analyse.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de notre haute considération.

Hervé SIX



Secrétaire Général

Benoît Lematelot



Secrétaire Général

Cette lettre n'est pas de nature à rassurer : obsolescence de la ligne Limoges – Eymoutiers Lac de Vassivière – Ussel confirmée par SNCF Réseau pour 2021, et nouveau coup dur porté au Limousin avec de très nombreux emplois supprimés.

Après en avoir délibéré,

Considérant le transport ferroviaire, véritable outil d'aménagement du territoire, indispensable aux besoins de mobilité des populations, indispensable au développement économique des territoires, des entreprises, respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux, plus à même de transporter en toute sécurité.

Considérant la gestion des Trains d'Equilibre du Territoire relevant du rôle de l'Etat, considérant que l'ouverture à la concurrence ne répondra qu'à une logique mercantile à l'opposé des valeurs républicaines et de Service Public,

Le Conseil Municipal décide de s'engager pour la défense d'un véritable service public ferroviaire pour les usagers, avec l'appui du syndicat mixte intermodal de la Nouvelle-Aquitaine et a décidé, à l'unanimité :

- de solliciter Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine pour connaître la position de la Région concernant l'avenir des petites lignes et en particulier de la ligne Limoges - Eymoutiers Lac de Vassivière - Ussel,
- d'organiser le prochain comité de ligne à Eymoutiers,
- de soutenir les propositions suivantes :
 - Remise à niveau et modernisation du réseau par l'Etat, pour en améliorer l'efficacité et optimiser les performances,
 - Maintien et développement des dessertes ferroviaires en réponse aux nouveaux besoins de proximité,
 - Mise en place de bus de substitution en cas d'interruption du trafic ferroviaire, notamment dans le sens Limoges – Saint-Léonard de Noblat – Eymoutiers pour assurer le retour des lycéens à leur domicile le soir,
 - Préservation du statut juridique de l'entreprise publique et retour à un groupe unique et intégré avec désendettement de la SNCF (création d'une structure de défaisance et financement de la dette, avec notamment, une renégociation des intérêts bancaires),
 - Développement de l'activité Fret, en faveur d'un report modal de la route vers le rail (possibilité de réserver la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques – TICPE - aux infrastructures de transport),
 - Ré-humanisation des gares (guichets) des trains et des voies avec du personnel qualifié sous statut, afin d'améliorer le service rendu, assurer la sécurité à bord des trains et sur les quais, celle des circulations et, préserver un haut niveau de maintenance des infrastructures.